

L'an deux mille vingt-deux, le huit novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de Bully-les-Mines s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur François LEMAIRE, Maire, en suite de convocations en date du 26.10.2022 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie.

Etaient présents : Tous les membres en exercice (33)

Personnes excusées ayant donné procuration : Madame Nathalie BLANQUET a donné procuration à Monsieur Pascal FOUQUART, Madame Delphine LEMETTRE a donné procuration à Madame Martine CZEKALOWSKI, Monsieur Franck COUSIN a donné procuration à Madame Caroline LOUBAT, Monsieur Rudy RAGUENET a donné procuration à Monsieur Jérémy ROBILLART, Madame Caroline MELONI a donné procuration à Monsieur Frédéric LOMBART.

Absents : Madame Daisy SCALISE, Monsieur Michel DUEZ.

Secrétaire de Séance : Madame Florence CHAUMORCEL

<p>Rapporteur : Jérémy ROBILLART</p>

CESSION DES PARCELLES AD 505 – 512 ET 513 RUE VOLTAIRE A L'AMENAGEUR « LES LOTISSEURS DU NORD »

Monsieur Jérémy Robillart informe l'assemblée du projet de lotissement porté par l'aménageur « Les lotisseurs du Nord » sur les parcelles villes de la rue Voltaire.

Le projet vise à édifier une cinquantaine de maisons semi-individuelles qui seront destinées à du Logement Locatif Social (LLS).

L'emprise foncière du lotissement s'étend sur les parcelles municipales cadastrées section AD numéros 505, 512 et 513 pour une surface d'environ 18 776 m²

L'aménageur « Les lotisseurs du Nord » propose d'acquérir les parcelles ville pour un montant total de 375 520 € net vendeur.

Le service local des domaines a été consulté en date du 28 Avril 2022, celui-ci n'ayant apporté aucune réponse dans le délai réglementaire d'un mois, libère la commune de son avis.

Vu l'intérêt particulier que représente l'aménagement de ce secteur par la diversité de l'offre de logements, Monsieur le Premier Adjoint, propose de retenir l'offre de l'Aménageur « Les lotisseurs du Nord » et sollicite l'avis du Conseil Municipal.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la propriété des Personnes Publiques,

Vu l'absence d'avis du service de France Domaine,

Vu l'avis favorable de la Commission Spéciale Aménagement en date du 21 octobre 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

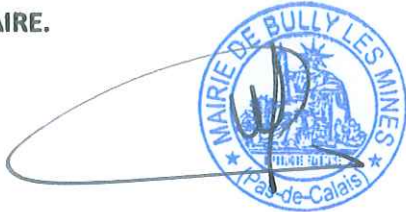
DECIDE de vendre à l'aménageur « Les lotisseurs du Nord », les parcelles cadastrées section AD numéros 505, 512 et 513 situées rue Voltaire au prix de 375 520 € (trois-cents soixante-quinze mille cinq-cents vingt euros) net vendeur, les frais de géomètre et frais notariaux à la charge de l'acquéreur.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Ainsi fait en séance les jours, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Le Maire,
François LEMAIRE.



La secrétaire de Séance,
Florence CHAUMORCEL.

A handwritten signature in black ink, appearing to be "F. Chaumorcel", written over a faint, large, light-colored oval shape.

**Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 17 Novembre 2022**

Accusé de réception en préfecture
062-216201863-20221108-2022-101-DE
Date de télétransmission : 16/11/2022
Date de réception préfecture : 16/11/2022